



MADRID, le 10 juin 2016

CIRCULAIRE ICCAT-GBYP # 0741 / 2016

**OBJET: APPEL D'OFFRES ICCAT/GBYP 09/2016
ÉTUDES BIOLOGIQUES - PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE THON ROUGE ENGLOBANT
TOUT L'ATLANTIQUE (ICCAT/GBYP- PHASE 6)**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'appel d'offres ICCAT-GBYP 09/2016 – Études biologiques - Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (ICCAT/GBYP – phase 6).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.


Djiss Meski
Secrétaire exécutif de l'ICCAT


DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission :	M. Tsamenyi	Président du COC :	D. Campbell
Premier Vice-Président :	S. Depypere	Président du PWG	F. Donatella
Second Vice-Président :	R. Delgado	Présidente du STACFAD	S. Lapointe
Président du SCRS :	D. Die		

- **Chefs de délégation**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**
- **Chefs scientifiques**

PIECE JOINTE :

Appel d'offres ICCAT-GBYP 09/2016

APPEL D'OFFRES ICCAT-GBYP 09/2016

ÉTUDES BIOLOGIQUES

PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE THON ROUGE ENGLOBALANT TOUT L'ATLANTIQUE (ICCAT-GBYP – PHASE 6)

Contexte et objectifs de l'ICCAT-GBYP

Les principaux objectifs du Programme de recherche de l'ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) consistent à améliorer : a) la compréhension des processus biologiques et écologiques fondamentaux, b) la méthodologie d'évaluation actuelle, c) les procédures de gestion et d) l'avis.

Les principales tâches visent à réduire l'incertitude entourant l'évaluation des stocks et à fournir un avis de gestion solide. Cela nécessite une meilleure connaissance des processus et des paramètres biologiques fondamentaux. Toutefois, actuellement, presque toutes les données utilisées dans les évaluations de stocks sont obtenues à partir des données dépendantes des pêcheries. Il est dès lors important d'obtenir des données provenant de sources alternatives, telles que les études de marquage, afin de vérifier les postulats formulés lors de la réalisation des évaluations.

Le présent appel d'offres concerne l'une des principales activités qui devront être menées dans la Phase 6 (2016-février 2017) : les études biologiques.

ÉTUDES BIOLOGIQUES (ICCAT-GBYP 09/2016)

Contexte et objectifs

L'un des principaux objectifs de l'ICCAT-GBYP consiste à améliorer la compréhension des processus biologiques et écologiques fondamentaux du thon rouge de l'Atlantique. Dans le cadre de ce programme, l'échantillonnage biologique des principales pêcheries ciblant le thon rouge (à savoir les pêcheries de canneurs, senneurs, palangriers, ligneurs, madragues ainsi que les pêcheries récréatives) a déjà commencé en 2011. Cet échantillonnage concernait la collecte des données d'âge, de taille, de poids, de sexe, de maturité, de fécondité, de la forme des otolithes et des échantillons tissulaires pour des analyses génétiques et micro-chimiques à des fins d'identification des sous-populations. Les travaux à réaliser dans la phase 6 seront fondamentalement les mêmes (excluant les études de fécondité et maturité), l'échantillonnage s'élargissant pour englober des zones et des pêcheries qui n'étaient pas couvertes lors des phases antérieures ou l'étaient insuffisamment, conformément au schéma d'échantillonnage de l'ICCAT-GBYP. L'échantillonnage des adultes reproducteurs originaires des quatre principales zones de ponte dans la mer Méditerranée est également exclus car le comité directeur a recommandé de réaliser l'échantillonnage directement dans les fermes et une invitation spécifique (ICCAT-GBYP 07/2016) a été envoyée à plusieurs compagnies. Une attention particulière sera accordée à la collecte des otolithes et aux études de détermination de l'âge dans l'objectif de développer une ALK actualisée pour 2016. Une activité spécifique au cours de la phase 6 consistera à comparer pour la première fois les polymorphismes mononucléotidiques (SNP) et microsattelites en utilisant les mêmes échantillons. Dans le même temps, des fonds disponibles seront consacrés à la réalisation d'un plus grand nombre d'analyses et auront recours à la plupart des échantillons déjà prélevés lors des phases antérieures.

Le rapport de la réunion opérationnelle de l'ICCAT-GBYP sur l'échantillonnage biologique du thon rouge (17 février 2011) (https://www.iccat.int/Documents/Meetings/Docs/2011_GBYP_WORKSHOPS_ENG.pdf) fournit une description des objectifs et du travail à effectuer, alors que le schéma initial d'échantillonnage a été réalisé dans le cadre d'un appel d'offres antérieur.

Dans le cadre de ce programme, les instituts scientifiques ainsi que les entités publiques ou privées sont invités à présenter leurs offres afin de mener à bien le projet.

Tâches du prestataire

Le prestataire travaillera en étroite consultation avec l'ICCAT-GBYP et réalisera des études biologiques auprès de diverses pêcheries et zones, conformément au schéma d'échantillonnage de l'ICCAT-GBYP, qui

est disponible sur
<http://www.iccat.int/GBYP/Documents/BIOLOGICAL%20STUDIES/PHASE%202/Rapport%20final%20design%20echantillonnage%20biologique%20ICCAT-GBYP.pdf>

Le document est uniquement fourni dans sa langue d'origine, tel qu'il a été transmis à l'ICCAT. Celui-ci inclut l'échantillonnage par strate et par classes de taille de thon rouge, conformément au schéma d'échantillonnage et aux tableaux améliorés qui sont joints au présent appel d'offres. Un catalogue préliminaire des échantillons disponibles déjà prélevés dans le cadre de l'ICCAT-GBYP lors des phases antérieures pour les diverses strates est disponible auprès de l'ICCAT-GBYP (cf. tableaux ci-joints). Toutefois, toute proposition de changement ou d'adaptation à apporter aux tableaux ci-joints, au schéma d'échantillonnage et/ou aux recommandations du Comité directeur de l'ICCAT-GBYP doit être dûment justifiée (à titre d'exemple, les niveaux d'échantillonnage proposés reposent sur l'information des tailles, ce qui n'est pas nécessairement adéquat pour l'échantillonnage de toute la gamme de matériel biologique différent). Les doubles emplois (par exemple des programmes d'échantillonnage existants) devront être minutieusement évités.

Même si la Rec.11-06 de l'ICCAT fournit tous les moyens permettant de garantir de meilleures conditions dans la réalisation des activités d'échantillonnage biologique et génétique, dans les eaux internationales et les eaux se trouvant sous la juridiction d'États côtiers, dont la plupart sont des CPC de l'ICCAT, le soumissionnaire sera aussi responsable de tous les accords nécessaires conclus avec les autorités locales, les pêcheurs locaux et les industries locales lorsqu'il réalisera l'échantillonnage au sein des juridictions nationales. Le prestataire sera également chargé de définir les accords nécessaires avec l'équipe/les équipes responsable(s) des activités de marquage de l'ICCAT-GBYP, qui devra/devront également prélever des échantillons biologiques et avec ceux qui fourniront les échantillons biologiques provenant des thons rouges reproducteurs conformément à l'invitation 07/2016 de l'ICCAT-GBYP. Les échantillons biologiques recueillis et analysés seront la propriété de l'ICCAT-GBYP au terme du contrat. Entre-temps, le prestataire devra fournir un stockage adéquat des pièces dures et des échantillons biologiques recueillis, conformément au système déjà adopté.

Le prestataire sera responsable de la gestion des données et de l'élaboration d'une base de données en accord avec le Secrétariat de l'ICCAT. Les études biologiques devront prévoir, dans la phase 6, des travaux spécifiques visant à fournir un catalogue actualisé et détaillé de tous les échantillons disponibles de l'ICCAT-GBYP stockés à ce jour.

Le budget destiné aux études biologiques au titre de la phase 6 est jugé suffisant pour recueillir et analyser les échantillons détaillés dans le schéma d'échantillonnage (y compris les strates fournies dans les tableaux améliorés) et dans les recommandations formulées par le Comité directeur de l'ICCAT-GBYP dans ses réunions (<http://www.iccat.int/GBYP/en/scomittee.htm>). Néanmoins, si les coûts estimés dans le schéma initial sont jugés insuffisants, le prestataire devrait mentionner cet aspect. Environ un tiers du budget devrait être consacré à l'amélioration des échantillonnages et environ deux tiers à la réalisation d'études biologiques, en ayant également recours aux échantillons prélevés lors des phases antérieures, mais ces proportions pourraient être ajustées en fonction du plan de recherche de la phase 6.

Le présent contrat couvre la période allant jusqu'en janvier 2017. Toutefois, il est probable qu'au cours des phases suivantes de l'ICCAT-GBYP, d'autres appels d'offres pour des études biologiques soient lancés avec un niveau de financement qui sera défini sur la base des résultats obtenus lors de la phase 6. Les objectifs de ce sixième appel d'offres seront similaires à ceux des appels d'offres antérieurs et le schéma d'échantillonnage et les analyses seront améliorés sur la base de l'appel d'offres actuel et des recommandations formulées par le Comité directeur de l'ICCAT-GBYP et le SCRS.

Le(s) prestataire(s) devra(ont) présenter une proposition comprenant les éléments ci-après :

- a) Nombre d'échantillons par strate et groupe de tailles de thon rouge.
- b) Spécification des données et des échantillons biologiques à recueillir, à savoir otolithes, autres pièces dures, échantillons tissulaires, identification du sexe, etc., par classe de taille comprenant une hiérarchisation claire dans le budget. Il faudrait particulièrement insister sur la collecte d'otolithes et d'épines pour les classes de taille et les strates qui avaient été sous-représentées dans les échantillons d'années antérieures, dans le but de prélever au moins 10 échantillons pour chaque classe de taille et strate dans des intervalles de 10 cm. Pendant la phase 6, l'accent devrait

notamment être mis sur la collecte d'échantillons biologiques et d'otolithes prélevés sur des poissons d'âge 0, l'objectif étant fixé sur 200/250 échantillons pour chacune des principales zones de ponte de la mer Méditerranée (zone des Baléares, Sud de la mer Tyrrhénienne, centre-sud de la mer Méditerranée et mer Levantine).

- c) Protocoles s'appliquant à l'échantillonnage biologique et génétique et aux analyses à réaliser (à savoir la taille et le poids individuels devant toujours être consignés pour tous les échantillons). Ces protocoles permettront de réaliser plusieurs analyses sur le même otolithe (p.ex. analyses de la forme, composition démographique et élémentaire), en optimisant les efforts de collecte.
- d) Le type et le nombre d'analyses (détermination de l'âge, micro-éléments, génétique, forme des otolithes, etc.) qui vont être réalisées sur les échantillons recueillis ou déjà stockés et disponibles et leur coût correspondant par analyse ; otolithes, détermination de l'âge et analyses sont la première priorité générale de la phase 6. La détermination de l'âge devra être réalisée sur les pièces dures disponibles déjà collectées et celles qui seront collectées en 2016, sur toute la gamme de taille disponible pour chaque année. Les analyses ALK doivent porter sur l'affectation des spécimens aux cohortes, p.ex. elles doivent tenir compte de l'époque de l'année où les bandes sont formées et si le bord est sombre ou clair.
- e) Si l'un des prestataires a déjà participé à une phase antérieure, il devra donc fournir un catalogue entièrement détaillé de tous les échantillons disponibles dans la banque biologique de l'ICCAT-GBYP, y compris toutes les valeurs résiduelles des phases antérieures (*cf.* pièce jointe) et celles de la phase 6 qui n'ont pas été utilisées pour les analyses ; le catalogue devra être détaillé par strate et classes de taille et devra être actualisé à la fin du contrat.
- f) Une étude exhaustive des analyses génétiques et micro-chimiques réalisées dans toutes les phases de l'ICCAT-GBYP, afin de fournir un ensemble complet d'hypothèses plausibles sur la structure des stocks conformes aux données pour le modèle opérationnel de la MSE. L'étude devra aussi harmoniser autant que possible les zones de référence, en suivant strictement le schéma des tableaux ci-joints. Cette étude devra être menée en étroite coopération avec le coordinateur de l'ICCAT-GBYP.

Outre les points susmentionnés, la phase 6 portera une attention spécifique aux études consacrées aux populations de thon rouge. Un des objectifs principaux est d'obtenir un schéma spatiotemporel solide de la différenciation des populations de thon rouge, basé sur des approches intégrées, multidisciplinaires et à marqueurs multiples, y compris des approches micro-chimiques, génétiques et biologiques. De récentes études génétiques et génomiques menées dans le cadre des études biologiques de l'ICCAT-GBYP ont surtout porté sur l'utilisation de marqueurs génomiques et d'approches fondées sur des panneaux de polymorphismes nucléotides uniques (SNP). Des études parallèles (c'est-à-dire réalisées en utilisant les mêmes échantillons et spécimens que ceux utilisés dans des études précédentes) basées sur des marqueurs génétiques polymorphes et standardisés comme microsatellites (SSR ou VNTR) peuvent renforcer et confirmer les schémas obtenus. Une nouvelle conception expérimentale devra vérifier les schémas de différenciation spatiale et de stabilité interannuelle en utilisant des strates/échantillons de référence (c'est-à-dire jeunes de l'année YOY < 30 cm FL; larves) recueillis dans un laps de temps d'au moins cinq ans et originaires des quatre principales zones de reproduction de la Méditerranée (îles Baléares, Sud de la mer Tyrrhénienne, centre sud de la mer Méditerranée et mer Levantine), plus le golfe du Mexique. Les strates de référence et les échantillons prioritaires sont ceux qui ont déjà été caractérisés par des approches et des marqueurs précédents. De nouveaux échantillons peuvent être prélevés dans les mêmes zones de référence et analysés à l'aide des panneaux SNP antérieurement développés. Par conséquent, les prestataires devront fournir des propositions supplémentaires pour :

- g) le schéma d'échantillonnage : Nombre d'échantillons spatiaux et temporels de YOY < 30 cm FL et larves par strate qui seront analysés ainsi que les informations détaillées sur les caractéristiques biologiques, chimiques et génétiques antérieurement caractérisées, compte tenu des échantillons déjà disponibles des années précédentes, par strate et classe de taille. Les nouveaux échantillons (prélevés en 2016) doivent être précisés et collectés selon les protocoles établis pour les précédentes phases du GBYP. Marqueurs génétiques : Nombre et types de marqueurs microsatellites (minimum requis 24 locus). Analyses expérimentales : Protocoles d'analyses génétiques ; nombre et type d'analyses ; coûts détaillés par analyse. L'analyse des SNP devra se faire en suivant la même méthodologie que celle utilisée dans la phase 5 du GBYP (voir :

<http://www.iccat.int/GBYP/Documents/BIOLOGICAL%20STUDIES/PHASE%205/BIOLOGICAL%20STUDIES%20PHASE5%20FINAL%20REPORT%20AZTL.pdf>.

Le(s) prestataire(s) devrait(aient) s'efforcer d'assurer la couverture totale de toutes les strates et analyses de l'ensemble des échantillons, en tenant également compte du nombre limité d'échantillons devant être prélevés pendant les activités de marquage et des échantillons d'adultes qui devraient être collectés dans le cadre de l'invitation 07/2016 de l'ICCAT-GBYP. Les propositions intégrant des entités originaires de toutes les zones géographiques sont par conséquent encouragées. Des offres partielles couvrant les points a) à g) peuvent être soumises ; le soumissionnaire a donc le choix de solliciter une tâche spécifique ou un sous-ensemble de zones d'échantillonnage. Le prestataire devra également clairement indiquer la disponibilité du personnel scientifique à participer aux réunions opérationnelles de l'ICCAT-GBYP même avec un préavis très court. Dans le cas d'un consortium ou d'un groupe d'entités, une entité responsable administrative et scientifique devrait être nommée ainsi qu'un comité scientifique au sein duquel chaque entité réalisant une tâche scientifique devra être représentée par un scientifique.

Le prestataire peut utiliser le programme régional d'observateurs ICCAT-ROP (notamment en appui à l'échantillonnage devant être réalisé dans les fermes thonières) et l'/les équipe(s) chargée(s) des activités de marquage de l'ICCAT-GBYP, afin de coordonner l'échantillonnage et la collecte des données, en étroite et constante collaboration avec le coordinateur de l'ICCAT-GBYP.

Qualifications minimum du prestataire

- Expérience documentée de plusieurs années dans des études biologiques consacrées au thon rouge ; expérience dans l'échantillonnage biologique à grande échelle.
- Pour le(s) spécialiste(s) en micro-éléments : expérience documentée de plusieurs années dans l'analyse des micro-éléments ; la préférence sera accordée aux études portant sur les thonidés.
- Pour le(s) spécialiste(s) en génétique : expérience documentée de plusieurs années dans l'analyse génétique ; la préférence sera accordée aux études portant sur les thonidés.
- Disponibilité d'une équipe de scientifiques suffisamment qualifiés pour réaliser les tâches requises.
- Disponibilité d'au moins un spécialiste en gestion des bases de données biologiques.
- Excellente maîtrise de l'une des trois langues officielles de l'ICCAT (anglais, espagnol ou français). Un niveau élevé de connaissances de l'anglais est hautement souhaitable.

Demande d'offres

Les entités intéressées devraient soumettre une offre à l'attention du Secrétaire exécutif de l'ICCAT (driss.meski@iccat.int) avant le **30 juin 2016**, incluant :

- a) L'offre détaillée devra tenir compte du schéma d'échantillonnage, des strates incluses dans les tableaux ci-joints et des recommandations du comité directeur du GBYP. Elle devra également fournir des informations détaillées sur les procédures d'échantillonnage et le nombre minimum d'échantillons à prélever (*cf.* le tableau ci-joint pour obtenir les desiderata). La proposition devra inclure les coefficients de variation escomptés associés aux strates et, le cas échéant, le nombre et le type d'analyses à réaliser, les protocoles à adopter, la structure de la base de données et les sous-zones, pour les besoins du projet de rapport final (**document n°4**) et du rapport final (**document n°5**). Les écarts par rapport au schéma d'échantillonnage, y compris les strates considérées dans les tableaux ci-joints, ou aux recommandations formulées par le Comité directeur de l'ICCAT-GBYP devront être dûment justifiés.
- b) Les curriculums du personnel scientifique.
- c) Le curriculum vitae de l'/des institution(s) ou de l'/des entité(s) présentant son offre pour les études biologiques de l'ICCAT-GBYP lors de la phase 6, y compris l'expérience confirmée en la matière, les récents contrats pertinents portant sur des activités identiques ou similaires et d'autres références (numéros des contrats, coordonnées, numéros de téléphone et toute autre information pertinente).

- d) Une estimation de budget préliminaire couvrant la collecte des échantillons, les analyses suivantes et la base de données, devant être détaillés pour chaque élément (à savoir l'échantillonnage biologique des pièces dures, l'échantillonnage tissulaire, la détermination de l'âge, la calibration de l'âge, l'analyse des micro-éléments, l'analyse génétique par type, l'analyse de la forme des otolithes (le cas échéant)) devra être fournie **pour chacune des 12 zones détaillées dans les tableaux ci-joints**, incluant des informations sur la base de données, les frais de personnel, les frais de déplacement, les matières consommables, etc. et toute condition de remise ; les frais généraux couvrant les frais administratifs et autres pourraient être admis à hauteur de 10% maximum des frais de personnel, tandis que les contrats de sous-traitance peuvent être admis à hauteur de 40 % maximum du budget et ils doivent être entièrement détaillés dans la proposition.
- e) Nom, adresse et numéro de téléphone de l'organisme soumissionnaire.
- f) Les informations institutionnelles et administratives de référence de l'organisme soumissionnaire (par ex. : statuts, type d'institution, budget annuel, procédures de contrôle du budget, etc.).
- g) Une liste détaillée de toute activité sous-traitée.
- h) Une déclaration spécifiant que l'institution soumissionnaire respectera le schéma d'échantillonnage biologique fourni par l'ICCAT-GBYP (<http://www.iccat.int/GBYP/Documents/BIOLOGICAL%20STUDIES/PHASE%202/Rapport%20final%20design%20echantillonnage%20biologique%20ICCAT-GBYP.pdf>), amélioré par les tableaux ci-joints, tout comme le présent appel d'offres, les recommandations du Comité directeur de l'ICCAT-GBYP (<http://www.iccat.int/GBYP/en/scommittee.htm>), et/ou les modifications convenues et les normes administratives spécifiées dans le contrat.
- i) Une déclaration spécifiant que tous les commentaires éventuellement réalisés sur le projet de rapport final (**document n°4**) seront inclus dans le rapport final (**document n°5**) avant sa présentation au SCRS de l'ICCAT.
- j) Une déclaration spécifiant que le personnel et tout le personnel sous-traité bénéficieront d'une couverture d'assurance complète pour les activités d'échantillonnage et les travaux en laboratoire qui seront réalisés conformément aux termes de l'appel d'offres, dégageant l'ICCAT de toute responsabilité concernant le travail que réalisera chaque institution soumissionnaire.
- k) Une référence au présent appel d'offres (le cas échéant) (**ICCAT-GBYP 09/2016**).
- l) Une déclaration spécifiant l'étendue de l'accord avec tous les termes, conditions et dispositions ci-inclus.

Les offres qui ne sont pas accompagnées de la documentation ou des informations requises ou qui rejettent les modalités et les conditions de l'appel d'offres ne seront pas examinées.

Les prestataires peuvent être soit des institutions de recherche, telles que des laboratoires gouvernementaux ou privés, des universités ou des cabinets-conseils privés ou toute autre entité possédant les qualifications requises.

Le prestataire devrait être disposé à faire un compte rendu à toute réunion requise par l'ICCAT.

Le prestataire devra se tenir à la disposition des inspecteurs de l'ICCAT-GBYP à tout moment, même avec un préavis très court.

Le Secrétariat de l'ICCAT procédera à la sélection des offres et prendra une décision quant au(x) contrats à attribuer.

Documents à fournir

N° 1 Un rapport succinct portant sur les activités d'échantillonnage, comprenant tous les protocoles pour les échantillonnages et les analyses, et l'accord conclu avec l'/les équipe(s) engagée(s) dans le cadre des activités de marquage de l'ICCAT-GBYP et/ou les observateurs ICCAT/ROP, l'accord des propriétaires des fermes thonières pour le prélèvement d'échantillons à la mise à mort, y compris une description des travaux réalisés jusqu'à cette date, à transmettre au plus tard 30 jours après la signature du contrat.

N° 2 Une mise à jour du rapport succinct portant sur les activités d'échantillonnage et les analyses, à présenter le **20 septembre 2016**, au plus tard, incluant la description des travaux réalisés jusqu'à cette date, ainsi qu'une brève présentation en PowerPoint, qui servira également à informer le SCRS.

N° 3 Un autre rapport succinct visant à actualiser davantage les rapports antérieurs, contenant des informations sur l'échantillonnage et les analyses réalisées jusqu'à fin octobre 2016, à remettre avant le **7 novembre 2016**, qui servira à informer la Commission de l'ICCAT.

N° 4 Le projet de rapport final à soumettre le **15 janvier 2017** au plus tard, comprenant des commentaires sur:

- I. Le rapport scientifique, tenant compte des publications scientifiques pertinentes comprenant :
 - a) Une description complète des travaux réalisés pendant les études biologiques.
 - b) Une description détaillée de la méthodologie et des protocoles.
 - c) Des cartes des zones dans lesquelles l'échantillonnage a été réalisé, conformément au schéma d'échantillonnage biologique.
 - d) Des tableaux détaillés comprenant le nombre définitif d'échantillons par strate, pêcherie, classe et type de taille, avec les analyses statistiques s'y rapportant.
 - e) Une description détaillée de l'analyse réalisée et des résultats obtenus.
 - f) Une description détaillée de la base de données et de sa structure, du(es) lien(s) avec la base de données du Secrétariat de l'ICCAT, si elle est développée lors de la phase 6.
 - g) Un résumé exécutif du rapport final.

II. Une présentation actualisée en PowerPoint des principaux résultats.

N°5 Le rapport final, à préparer en tenant compte des commentaires formulés par l'ICCAT, ainsi que le rapport administratif complet contenant des copies de tous les documents administratifs, et à remettre au plus tard le **31 janvier 2017**.

Afin de faciliter le respect des exigences de déclaration, l'ICCAT-GBYP pourrait éventuellement fournir un modèle de rapport.

Détails des paiements

Des versements seront réalisés conformément au calendrier suivant :

1. 30 % du montant total du contrat à la **signature de celui-ci**.
2. 25% lors de la remise et de l'approbation du **document n°1**.
3. 25% lors de la remise et de l'approbation du **document n°2**.
4. 20 % après l'approbation du rapport final (**document n°5**) auquel les commentaires formulés par l'ICCAT-GBYP auront été ajoutés et après l'approbation des documents administratifs.

Logistique

Tous les documents fournis par le prestataire doivent être en MS Word ou dans une version compatible, les tableaux doivent être en Excel ou dans une version compatible, les figures et les photographies doivent être au format JPEG ou TIFF ou dans une version compatible. Le format de la base de données devra être concerté avec le Secrétariat de l'ICCAT. Tous les documents présentés devront être rédigés en anglais, espagnol ou français.

Propriété intellectuelle

Tous les matériaux produits par le prestataire relèveront de la propriété de l'ICCAT-GBYP et ne peuvent en aucun cas être diffusés par l'adjudicataire du contrat.

Pour obtenir davantage d'information sur le présent appel d'offres, veuillez prendre contact avec le coordinateur de l'ICCAT-GBYP à l'adresse suivante : **antonio.dinatale@iccat.int**.